



DDTM des BOUCHES-DU-RHONE

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA2000**

**A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AUX DOSSIERS
ADMINISTRATIFS**



A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ?

*Le formulaire doit permettre, par une analyse succincte du projet, d'une part, et des enjeux de conservation d'autre part, de démontrer que toute incidence du projet sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 est exclue. **Si tel n'est pas le cas et qu'un doute subsiste sur d'éventuelles incidences, une évaluation plus poussée doit être conduite.***

*Ce formulaire est à remplir par le **demandeur**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p.7 : » ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence. Destiné à faciliter les obligations des personnes physiques menant de petits projets, il relève de l'exception et n'exonère d'un contact préalable avec la structure animatrice du site Natura 2000 lorsque le projet est situé dans un site natura 2000 ou à proximité immédiate. Au cas par cas, l'administration qui instruit le projet peut être amenée à demander les compléments d'information nécessaires.*

Dans quels cas utiliser ce formulaire ?

Il est destiné surtout aux personnes physiques menant des projets de faible ampleur et il distingue deux cas :

Cas 1 (p. 2 et 3) :

L'emprise du projet est située entièrement à l'extérieur des sites Natura 2000,

Cas 2 (p. 5 et suivantes) :

L'emprise du projet est située tout ou partie dans un site Natura 2000 (dans ce cas prendre contact préalablement avec la structure animatrice du site natura 2000 concerné pour connaître les enjeux présents sur le secteur du projet et les environs)

Le demandeur doit s'efforcer de fournir au mieux de ses connaissances les renseignements requis pour que l'étude d'incidence soit validée par le service instructeur ou administration chargée d'autoriser le projet. Il convient de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu. S'il ne peut être fait appel à un expert naturaliste professionnel, il est recommandé de se faire aider, si possible et en cas de besoin, par le tissu associatif local en matière de protection de l'environnement.

Coordonnées du demandeur :

Nom : AURRAN Pauline (Gérante et représentante)

EARL BERLI

Adresse : 72 bis, Avenue Pasteur - 13 780 SAINT-CANNAT

Téléphone : 06.09.53.13.21.

Fax :

Email : pau.aurran@gmail.com ou jpaurren@gmail.com

1^{er} cas : projet localisé entièrement hors site Natura 2000

a. Nature et description du projet

L'exploitante envisage de planter des chênes truffiers dans ces parcelles, sur une surface d'environ 1 hectare.

Pour cela, elle doit préalablement mettre en culture ces parcelles actuellement occupées par des Pins et de la garrigue.

- b. Le projet comporte-t-il des éclairages nocturnes ? Si oui préciser la localisation, la technologie d'éclairage utilisée, l'orientation des faisceaux, le caractère permanent ou non de l'éclairage

Non

- c. Y a-t-il sur la zone du projet des fossés, canaux, roubines, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique (y.c. temporaire) ou humide ? Si oui, les faire apparaître sur le plan fourni et préciser la nature de la végétation associée, le cas échéant et préciser si le projet modifie ces milieux d'une quelconque façon

Non

- d. **Essences concernées si des arbres sont supprimés** (préciser pour chaque espèce le nombre d'arbre concernés ou la surface concernée, ainsi que les plus gros diamètres relevés)

Pour les arbres : principalement quelques Pins d'une 40aine d'années pour les plus anciens. Car ces parcelles sont toujours potentiellement sujetes à une colonisation par cette espèce.

e. Localisation et cartographie

Joindre obligatoirement un plan du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.), avec fonds de plan IGN au 1/25 000 . Les arbres supprimés et conservés doivent y être repérés.

Le projet est situé :

Nom de la commune : SAINT-CANNAT Département des Bouches-du-Rhône

Lieu-dit et adresse : La Doudone

Site Natura 2000 les plus proches, dont les objectifs de conservation sont susceptibles d'être impactés :

A quelle distance ?

A 1. Km.8 (m ou km) du site (nom du site) : Garrigue de Lançon (FR93¹⁰⁰⁶⁹.....)

A (m ou km) du site (nom du site) : (FR93.....)

...

b. Etendue du projet

Surface : 1 ha 10

Linéaire :

c. Période envisagée pour les travaux

Hiver 2025-2026

d. Questions posées

En fonction des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins, les principales questions posées sont les suivantes :

Chauve-souris ou oiseaux

- le projet occasionne-t-il une coupure ou une discontinuité dans une trame boisée, une ripisylve ? porte-t-il atteinte à des haies ou alignements d'arbres ?

Non

- y a-t-il suppression de vieux arbres ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

Non

- l'emprise du projet est elle en partie en bordure de milieux aquatiques ?

Non

- des gîtes à chauve-souris sont-ils présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments inclus) ?

A priori non

- quelles espèces d'oiseaux utilisent ou fréquentent le site ?

Non renseigné

- y a-t-il des espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent ?

Non renseigné

Insectes (à proximité immédiate des sites natura 2000)

- y a-t-il suppression de vieux arbres, arbres morts ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

.....

e. Conclusion

Le projet envisagé

☐ est susceptible

☒ n'est pas susceptible

d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 voisins pour la (les) raison(s) suivantes :

L'animatrice Natura 2000 du site Garrigue de Lançon a été contactée, fin mars 2025. A partir de la base Silène, elle nous a dit qu'il n'y avait pas d'inventaire dans ce secteur qui repère des espèces d'intérêt communautaire.

.....
.....
.....
.....

Fait à Saint-Cannat **le** 03 avril 2025

signature

